

PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DANS LA MRC D'ARTHABASKA



PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DANS LA MRC D'ARTHABASKA

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la vidange des fosses septiques résidentielles situées sur le territoire de la MRC d'Arthabaska a été confiée à Gesterra, conformément au **Règlement 366 de la MRC**. Avec ce règlement, les municipalités de la MRC d'Arthabaska désiraient se conformer au Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22). Cette décision découle du Plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC d'Arthabaska. Par ailleurs, l'entrepreneur mandaté pour les opérations liées à ce programme est Gaudreau Environnement inc. C'est dans le but d'accompagner les citoyennes et les citoyens dans cette transition vers une gestion municipale des boues de fosses septiques que ce document a été conçu.



DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES PEUVENT S'APPLIQUER DANS LES SITUATIONS SUIVANTES

- Vidange supplémentaire ou d'urgence
- Déplacement inutile de l'entrepreneur en cas de mauvaise préparation des lieux. (Voir verso)
 - Fin de semaine et jours fériés
- Boyau déployé de plus de 55 m (180 pieds)
- Capacité de la fosse de plus de 5,8 m³ (1532 gallons)

UN PROGRAMME DE VIDANGES SYSTÉMATIQUES

Fréquences des opérations

Conformément au règlement provincial Q-2, r.22

Résidences permanentes : 1 fois aux 2 ans.

Résidences saisonnières : 1 fois aux 4 ans.

Période d'opération

Du 1^{er} mai au 15 novembre

Du lundi au vendredi

Entre 7 h et 18 h.



VIDANGES SUPPLÉMENTAIRES

Période d'opération

Toute l'année!

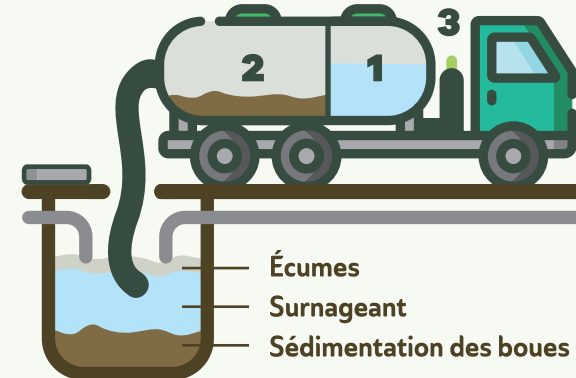


ASTUCE!

Afin de profiter du meilleur tarif pour une vidange supplémentaire, n'attendez pas de tomber en urgence! Communiquez avec votre municipalité pour réserver votre place ou inscrivez-vous directement au gesterra.ca/fosses.

TECHNIQUES DE VIDANGE

1. VIDANGE SÉLECTIVE



1. Aspiration du surnageant.
2. Aspiration des boues et des écumes.
3. Retour du liquide filtré et clarifié à 98 % dans la fosse.*

* Ne vous méprenez pas en pensant que votre fosse n'a pas été vidangée! Les bactéries contenues dans le liquide filtré permettent de redémarrer immédiatement le processus de décomposition et de décantation des boues, nul besoin d'enzymes.

2. VIDANGE COMPLÈTE

Pour les fosses de rétention (scellées), une vidange complète est nécessaire puisqu'elles ne laissent échapper aucun liquide. Ce type de fosse requiert souvent plus d'une vidange annuellement. Afin de profiter du meilleur tarif pour une vidange additionnelle, voir l'**astuce** dans la rubrique « vidanges supplémentaires ».



VIDANGE D'URGENCE

Communiquez avec votre municipalité!
Le bureau municipal est fermé?
Uniquement dans ce cas, téléphonez au 819 758-4138.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

gesterra.ca/fosses
OU COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ!

PROGRAMME GÉRÉ PAR :

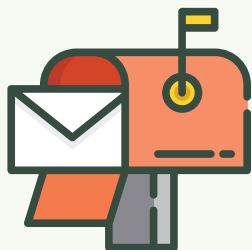


ET OPÉRÉ PAR :

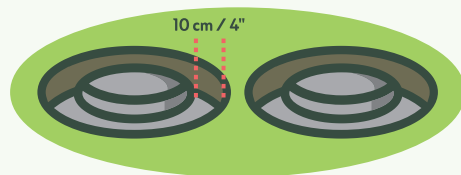
GAUDREAU

QUE FAIRE AVANT LA VIDANGE?

1 Consulter l'avis postal qui vous sera envoyé environ 10 jours ouvrables avant la période de vidange.
.....



..... **2**



Déterrer le dessus et le pourtour de tous les couvercles au plus tard le dimanche avant la période de vidange.

Enlever tout objet se trouvant au-dessus ou autour de la fosse. Si celle-ci se trouve sous un patio/galerie, aménager une trappe afin de la rendre accessible et sécuritaire.



POUR UNE MEILLEURE GESTION DE VOTRE FOSSE SEPTIQUE

Les produits ménagers toxiques contiennent des agents qui ne se décomposent pas dans une fosse septique. Ceux-ci risquent de ralentir voire détruire l'activité bactérienne nécessaire au bon fonctionnement de votre installation. Pensez-y! L'utilisation de produits biodégradables ne peut que prolonger sa durée de vie!



CONSEILS PRATIQUES

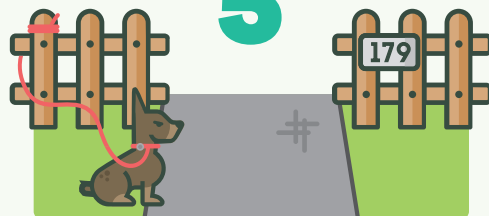
- Éviter d'utiliser la toilette comme une poubelle
- Éviter d'utiliser un broyeur à déchets dans la cuisine
- Réduire sa consommation d'eau
- Diriger les drains de fondation/toit loin de la fosse et du champ d'épuration
- Espacer les brassées de lavage pour limiter les coups d'eau vers la fosse
- Éviter toute circulation lourde au-dessus du champ d'épuration
- Conserver une surface gazonnée sans arbre ni arbuste sur le champ d'épuration et à proximité
- Éviter de construire une terrasse au-dessus de l'installation septique
- Procéder au nettoyage du préfiltre tous les 6 mois
- Réparer ou changer les toilettes défectueuses
- Installer une toilette à faible débit d'eau

4



.....
Identifier clairement l'emplacement de la fosse.

5



.....
S'assurer que le terrain est facilement identifiable, accessible et sécuritaire.

6

S'assurer que l'espace pour le camion respecte les dimensions minimales.
.....



AVANTAGES DU PROGRAMME



PROPRIÉTAIRE

Un service uniformisé pour l'ensemble du territoire de la MRC.

Une gestion simplifiée de la vidange.

Un entretien régulier de la fosse septique qui en prolonge la durée de vie et qui évite les problèmes de refoulements dans la maison.



ENVIRONNEMENT

Préservation des nappes d'eau souterraines et donc des sources d'eau potable.

Amélioration de la qualité des cours d'eau et des écosystèmes.



Les boues recueillies seront transportées vers un lieu de traitement autorisé par le ministère. Elles y seront valorisées sous forme de compost qui servira d'amendement sur les terres agricoles.

7

.....
S'il y a lieu, couper l'alimentation électrique de la pompe de recirculation (p. ex. : Bionest) pour toute la période de vidange.*



* Si la pompe de recirculation n'est pas arrêtée lors de la vidange, elle risque de s'endommager. Cette pompe peut être éteinte plusieurs jours sans causer de dommages au système. Toutefois, la pompe de l'aérateur (à l'intérieur de la maison) ne doit jamais être mise à l'arrêt.



8

.....
Consulter l'accroche-porte laissée par l'entrepreneur à la suite de sa visite. Celle-ci sera laissée même si la vidange n'a pu être effectuée.